

CONSEIL MUNICIPAL COMPTE-RENDU SUCCINCT DU 12 AVRIL 2021

FB/TD/CJ/YB n° 4/2021

Étaient présents : BELHOMME François, BONVIN Béatrice, GAY Jacques, THÉRON-CAPLAIN Armelle, DURAND Denis, EVENO Patricia, MARCHAND Jean-Paul, PONÇON Anne, BONNET Dominique, JOSEPH Jean, BEULÉ Simone, DAVID Guy, BAUDELLOT Marc, HABEGGER Christine, POISSONNIER Philippe, RICHARD-DUHAMEL Stéphanie, DOKOUROFF Sonia, SAUTEUR Emmanuel, COMBEAU Cécile, CLAIREMBAULT Claire, AMELOT Thomas, DOROL Dalila, CHARRIER Hélène.

Excusés :

ROYNEL Eric, Pouvoir à A. THÉRON

ROUZET Sylvie, Pouvoir à S. BEULÉ

Absents :

ESTAMPE Bruno, HAMARD Roland, MARCHAND Isabelle, PICHARD Fabrice.

Secrétaire de séance : B. BONVIN

I – APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15/03/2021

A l'unanimité le compte-rendu du 15/03/2021 est adopté.

II – DECISION DANS LE CADRE DES DELEGATIONS DE POUVOIRS CONSENTIES AU MAIRE PAR LE CONSEIL

Il a été signé un marché relatif à la mission d'étude pour l'actualisation du schéma directeur et la réalisation du zonage d'assainissement avec VERDI INGENIERIE CŒUR DE FRANCE de Chartres (28), d'un montant de 38 685 € H.T.

III – AFFAIRE GÉNÉRALE

3.1 - Petites Cités de Caractère Centre Val de Loire » Désignation d'un référent supplémentaire

A l'unanimité, le Conseil municipal **DESIGNE** F. RAMOND, référente de la commune d'Epéron à l'association Petites Cités de Caractère Centre Val de Loire.

IV – AFFAIRES FINANCIERES

4.1 – Décision Modificative n° 1 au budget primitif 2021 – VILLE

A l'unanimité, le Conseil municipal **DECIDE** de modifier le budget primitif de la façon suivante :

Article 6536 « Frais de représentation du Maire » : - 2 000 €

Article 6532 « Frais de missions » : + 2 000 €

4.2 - Taux d'imposition des taxes foncières

A l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** les taux d'imposition pour 2021, comme ci-après.

Le produit attendu est de 3 317 939 €.

	Rappel 2020	2021
Taxe Foncière Propriété Bâtie	22,92 %	22,92+20.22= 43.14 %
Taxe Foncière Propriété Non Bâtie	27,61 %	27,61 %

4.3 - Attribution de subventions aux associations locales – année 2021

A l'unanimité, le Conseil municipal **ATTRIBUE** les subventions pour un montant total de **171 190 €**.

4.4- Demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Seine Normandie - mission d'étude pour l'actualisation du schéma directeur et la réalisation du zonage assainissement

A l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** le plan de financement prévisionnel, et **AUTORISE** Monsieur le Maire à solliciter une aide financière auprès de l'AESN, à hauteur de 80%, soit 54 388 €.

V – MARCHES PUBLICS

5.1 -Aménagement de la rue normande et de la route de Boulard : autorisation de signer l'avenant du marché avec l'entreprise EIFFAGE ROUTE IDF/CENTRE OUEST

A la majorité, le Conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'un montant de 79 950,46 € HT et **AUTORISE** la prolongation des délais d'exécution jusqu'au 20/06/2021.

5.2 - Vérifications périodiques réglementaires de l'électricité et des systèmes d'alarme incendie dans les bâtiments municipaux : autorisation de signer l'avenant du marché avec l'entreprise APAVE PARISIENNE SAS AGENCE DE CHARTRES

A l'unanimité, le Conseil municipal **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer l'avenant d'un montant de 348 € HT.

VI – RESSOURCES HUMAINES

6.1- Modification des grades permettant l'accès au détachement sur l'emploi fonctionnel de « Directeur Général des Services de 2 000 à 10 000 habitants »

A l'unanimité, le Conseil municipal **APPROUVE** la liste des grades pour l'accès à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services des communes de 2 000 à 10 000 habitants et **DIT** que la précédente délibération déterminant les grades permettant l'accès à l'emploi fonctionnel de Directeur Général des Services de 2 000 à 10 000 habitants, est rectifiée en conséquence.

VII – URBANISME

7.1- Modification de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme

A l'unanimité, le Conseil municipal **ACCEPTÉ** la modification des modalités financières citées à l'article 9 de la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme, et **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ledit avenant et à prendre toute disposition nécessaire à l'exécution de cette délibération.

VIII – QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

**Vu le Maire,
François BELHOMME**